

# Règlement ordre intérieur du R. E Mouscron / Section Jeunes

Saison 2018-2019

## 1. Joueurs

- Attitude

### Attitude générale : chaque joueur doit

- être poli, à tout moment ;
- traiter les coéquipiers, les adversaires les entraîneurs, les délégués et les arbitres toujours avec le respect nécessaire ;
- à l'arrivée et au départ du complexe, serrer la main des responsables et des délégués ;
- être présent aux entraînements pour pouvoir participer aux matches;
- en cas d'absence prévisible, prévenir son entraîneur ;
- en cas de blessure, présenter un certificat médical.

### Fair-play et ligne de conduite pendant le match :

#### Sur le banc des réservistes :

- chaque joueur veillera à avoir un comportement correct pendant le match ainsi qu'un état d'esprit positif vis-à-vis des adversaires, des coéquipiers et du cadre technique.

#### Conduite à l'égard de l'adversaire, du public et de l'arbitre :

- chaque joueur serre la main de l'arbitre, des assistants et des adversaires, même en cas de défaite ;
- le joueur a une attitude digne quels que soient les événements ou le score ;
- il évite de montrer ou de provoquer des émotions (positives ou négatives) extrêmes ;
- il ne réagit pas à d'éventuelles provocations ou incitations du public ou des adversaires.
- Suite à une carte jaune ou rouge consécutive à un comportement exagérément agressif ou antisportif vis-à-vis d'un partenaire, d'un adversaire, de l'arbitre ou du public, l'entraîneur fera rapport des faits au Coordinateur qui évaluera si d'autres mesures doivent être prises ou non à l'égard du joueur concerné.

#### Ethique :

- A chaque instant, tout joueur représente le Royal Excel Mouscron le plus dignement possible. Dans le cadre de sa formation sportive, il porte partout l'image du club (tenue vestimentaire notamment) et, il est le représentant des valeurs chères au Club : politesse, respect, modestie...Il se comporte en sportif accompli et se soigne en conséquence, aussi bien sur le terrain qu'en dehors de celui-ci.
- **Tout comme ses parents, il s'abstient de tout contact et de toute activité sportive avec d'autres clubs sans l'accord écrit préalable du Responsable Technique de la Formation des Jeunes, sous peine d'exclusion du Club.**

- Tenue

### Les jours de match, les joueurs portent la tenue de sortie fournie par le club.

Pour s'entraîner, les joueurs évitent de porter des maillots de clubs concurrents.

### Equipements de match :

- l'équipement est uniforme pour l'échauffement et pour l'arrivée sur le terrain ;
- pendant le match, le maillot est glissé dans le short, les jambières et bas sont remontés ;
- le cuissard doit être de la même couleur que celle du short, de même que la blouse thermo avec le maillot.
- chaussures de football : l'Union belge oblige les multistuds pour les catégories U 6 à U 12;
- pour les autres catégories : chaque joueur veille à porter des chaussures adaptées aux conditions météorologiques.

### Bijoux :

- boucles d'oreilles et/ou piercings sont interdits au club ;
- les joueurs ne portent aucun bijou durant les séances d'entraînements et le match.

- Administration :

Pour être en ordre administrativement, tout joueur du R.E.M. doit :

- être en ordre d'affiliation et/ou de transfert ;
- être en ordre de cotisation selon le tableau et les modalités ci-annexés ; avoir rendu la fiche de renseignements (recto) et médicale (verso) complétée et signée; celle-ci certifie aussi qu'il a pris connaissance du présent règlement d'ordre intérieur et que le club est autorisé à diffuser sur son site Internet des photos et vidéos du jeune dans son activité footballistique ;
- avoir rendu le mandat de représentation « contrôle dopage » complété et signé ;

- La carte d'identité ou la carte d'affiliation (avant 12 ans) est obligatoire pour toutes les compétitions officielles.
- Les parents se doivent de notifier au plus tôt au secrétariat tout changement de domicile ainsi que du numéro de téléphone (spécialement le téléphone portable).

- Accidents et blessures :

Pour être couvert par l'assurance de l'Union Belge, tout joueur blessé (à l'entraînement ou en match), doit rentrer une déclaration d'accident ; ce document est disponible au secrétariat ou en ligne sur le site Internet du R.E.M. « jeunes » ; cette déclaration est à compléter par un médecin et à remettre dans un délai de 3 jours ouvrables auprès du secrétariat des jeunes. Une fois la déclaration introduite, le joueur reçoit un courrier de l'Union Belge officialisant l'ouverture du dossier et contenant un certificat de guérison ; ce certificat de guérison est à soumettre à un médecin et à remettre au secrétariat avant la reprise de la compétition ou de l'entraînement.

En cas de non-respect de cette procédure, le R.E.M. ne peut se substituer à la responsabilité de ses joueurs ;

Pour le remboursement : après avoir payé toutes les factures et avoir perçu tous les remboursements de la mutuelle, toutes les quittances mentionnant les montants non remboursés sont à rentrer au secrétariat des jeunes ; la différence est prise en charge par le Fonds de solidarité de l'Union Belge et est versée sur un compte bancaire.

**Attention :** attelles, "aircast", anti-inflammatoires ne sont pas pris en charge. Le transport en ambulance est remboursé à hauteur de 50 %.

- Hygiène et diététique

**Hygiène :**

Une douche est obligatoire après chaque entraînement ou match. L'utilisation de claquettes est recommandée.

**Dopage et contrôle antidopage :**

L'utilisation de médicaments ou adjuvants alimentaires non autorisés par la loi ou par le règlement est strictement interdite ; Tout joueur qui transgresse cet interdit est seul et unique responsable pour les conséquences qui peuvent en résulter vis-à-vis de lui-même et du R.E.M. Un mandat de représentation dans le cadre d'une procédure de contrôle antidopage est annexé ; pour que le jeune soit en ordre administrativement, ce mandat doit être rendu au secrétariat complété et signé.

**Diététique :**

- les joueurs sont tenus de suivre les règles diététiques sportives ;
- l'alcool, le tabac et une mauvaise alimentation ont une influence négative sur la condition physique et les prestations sportives, ils sont donc vivement déconseillés !
- un sommeil réparateur convenable est indispensable.

## 2. Parents

Dans le cadre des objectifs de formation de nos jeunes, il est instamment demandé aux parents :

- de se comporter de manière exemplaire tant envers les joueurs, entraîneurs et délégués de l'équipe dont fait partie leur enfant, que vis-à-vis des adversaires et des arbitres, ainsi que d'une manière générale vis-à-vis des membres du club, ce qui contribue de manière importante à la bonne image du club ;
- de s'abstenir d'intervenir en quoi que ce soit lors des entraînements et dans les décisions sportives prises par l'entraîneur (composition de l'équipe, remplacement d'un joueur en match...) ;
- **La direction sportive recommande aux parents de ne pas assister aux entraînements et de garder une distance d'au moins 10 mètres entre le dug-out des entraîneurs et les parents ;**

Il est rappelé également aux parents :

- qu'il est interdit de pénétrer dans les vestiaires avant, pendant ou après un match ou entraînement, sauf autorisation spéciale de l'entraîneur ;
- qu'il est interdit de pénétrer sur un terrain ou dans la zone neutre d'un terrain pendant un match ou un entraînement ;
- qu'ils sont tenus d'observer le règlement d'ordre intérieur affiché à l'entrée du complexe (qui précise notamment l'interdiction de toute activité commerciale sans l'autorisation écrite du conseil d'administration de l'A.S.B.L.).

**Aucun écart de comportements, aucun acte de violence verbale ou physique à l'encontre d'un membre du club de la part d'un parent ne sera toléré. Ces faits entraîneront l'exclusion immédiate du site de la personne fautive et le renvoi immédiat du joueur.**

## 3. Généralités

## • Infrastructures

Le règlement d'ordre intérieur de Futurosport, affiché à l'entrée du complexe, doit être connu et respecté scrupuleusement. Tout joueur du R.E.M. contribue à garder le Futurosport propre, agréable et accueillant.

Matériel :

- le placement du matériel (par ex : buts amovibles) avant, pendant ou après l'entraînement se fait par l'équipe ;
- chaque semaine, des joueurs sont désignés responsables du matériel (ballons, cônes et chasubles) ;
- tout joueur prend soin de laisser un terrain « propre » après l'entraînement (pas de bandages, bouteilles, canettes...).

Vestiaires :

- tout joueur prend soin de quitter un vestiaire « propre » ;
- lors des matches, hormis les officiels et les joueurs désignés pour jouer la rencontre, personne n'aura accès aux vestiaires avant, pendant et après la rencontre ;
- pour les séances d'entraînement, l'accès aux vestiaires et aux zones d'entraînement (terrain, banc de touche) sera interdit à toute personne étrangère au club, ainsi qu'aux parents ;
- les bottines sont nettoyées à l'extérieur des vestiaires sur les gratte-pieds prévus à cet effet (en aucun cas dans les douches ni dans les lavabos) ;
- la bonne tenue des vestiaires est sous la responsabilité de l'entraîneur ;
- Tous les appareils électroniques (gsm , mp3, psp ...) sont interdits du début de l'entraînement ou du match (entrée au vestiaire) à la fin de celui-ci (sortie du vestiaire) . Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

## • Déplacements

Rendez-vous :

- les déplacements se font en groupe sauf si, en accord avec l'entraîneur, il en a été convenu autrement au préalable ;
- tous les déplacements se font au départ du Futurosport ; le joueur se présente à l'heure de rendez-vous prévue.

Utilisation d'un moyen de transport :

- chacun veille à quitter le bus en emportant papiers, canettes... et en utilisant les poubelles ;
- si des places sont disponibles dans le bus, le délégué et/ou l'entraîneur pourront autoriser des parents à accompagner en veillant à une rotation équilibrée ;
- en cas de transport en voiture, les parents veillent à assurer leur responsabilité au niveau du transport des passagers ; ils se conduisent en bon père de famille et assurent le retour au complexe Futurosport en toute sécurité et dans le plus bref délai ;
- la reprise d'un joueur par un autre parent ne peut se faire que moyennant une décharge parentale écrite remise préalablement à l'entraîneur.

## • Etudes et football

- les études ont toujours la priorité sur le foot ;
- pendant les examens, le club adaptera la périodicité des entraînements ;
- le succès à l'école va de pair avec le succès au football !

## • Participation à une autre activité sportive

- De U7 à U 12 inclus, le club ne s'oppose pas à ce qu'un enfant affilié au club, pratique une autre activité (tennis , natation, foot salle, ...) à la condition que celui-ci respecte ses engagements vis -à-vis du club.
- A partir des U 13, étant donné la charge importante de travail, le club refuse toute autre activité pendant la saison sportive.

Un club qui n'a pas le souci ou la volonté **de faire respecter ces valeurs fondamentales est un club condamné à vivre dans la médiocrité. Le football est un sport d'équipe qui doit favoriser et développer certaines qualités humaines. La force morale d'une équipe, d'un club, réside dans son équilibre, son état d'esprit, sa solidarité, sa confiance en lui et dans le plaisir à se retrouver ensemble.**

***Vous avez choisi de votre plein gré de vous inscrire  
au ROYAL EXCEL MOUSCRON,  
vous vous engagez donc à respecter toutes ces valeurs.***